

# Fiche pratique PAYSAGE

Principes d'actions possibles pour l'aménagement du territoire et le projet de paysage



## RELIEF ET EAU



Les fiches pratiques PAYSAGE alimentent la partie opérationnelle de l'Atlas des paysages de l'Isère. Elles préconisent des **principes d'aménagement déclinés en actions** thématiques, destinés à **faciliter la mise en œuvre des Objectifs de Qualité Paysagère**, proposés pour chacune des 47 unités paysagères de l'Atlas des paysages de l'Isère.

Les principes d'aménagement des fiches thématiques doivent avant tout répondre à une réflexion **globale et transversale**, traduite par les objectifs de qualité paysagère. Les principes de cette thématique doivent donc s'articuler aux autres thématiques pour concrétiser pertinemment un projet de paysage et de territoire.

Les fiches pratiques présentent les actions permettant la mise en œuvre des principes d'aménagements, auxquels sont associés outils et procédures réglementaires et leur déclinaison possible dans les différents documents opérationnels (SCoT, PLUi, PLU, MAE, plans de gestion, etc.) :

## C Documents cadres

Les documents cadres fixent, sur un périmètre déterminé, les grandes orientations prises pour la qualité du territoire. Les objectifs sont choisis de manière collégiale.

## R Outils réglementaires

Les outils réglementaires sont issus des codes et des lois de l'environnement et de l'urbanisme, des protections territoriales dont les mesures s'étendent à des échelles différentes en fonction de l'outil (site, commune, département, etc.).

## G Outils de gestion

Les outils de gestion sont des mesures concrètes applicables à différentes parties de territoire, des contrats, conventionnements ou plans inter-échelles.

## COMMENT SE SERVIR DES FICHES PRATIQUES ?

Principe d'aménagement

Schéma, illustration  
Exemples d'applications de l'action à une ou plusieurs parties de territoire

Outils d'actions  
leviers réglementaires, documents cadres et outils de gestion à saisir selon l'action préconisée

**Action envisagée**

**Thème de la fiche**

**2** Valoriser les sites et les éléments géographiques remarquables (confluences, cols, etc.) RELIEF ET EAU

**Des portions de routes diversifiées permettant les paysages de l'échappée**

ICHAPE de paysage et d'architecture du SCoT BUCOIPA - 2017.

**Créer des ouvertures depuis les boisements**

ICHAPE de paysage et d'architecture du SCoT BUCOIPA - 2017.

**Donner à voir de l'extérieur**

**Mettre en valeur, aménager les routes paysages** : axes de découverte majeur des gorges, les routes paysages doivent être dégagées pour obtenir des vues particulièrement intéressantes sur les fonds de vallée, les falaises, crêtes et sommets caractéristiques de l'Isère (particulièrement dans le massif de la chartreuse et du Vercors) ; points de vues depuis les sommets.

**Valoriser les entrées majeur dans le territoire** : les points de vues majeurs participant à la mise en scène d'un territoire atypique, à valoriser ; des paysages des entrées sur le territoire et des axes structurants.

**Mettre en valeur, ouvrir les belvédères en surplomb** : mettre en lien les cheminements qui amènent sur les crêtes, les sommets. Aménager des belvédères sur des points stratégiques.

**Aménager des belvédères depuis les routes**

ICHAPE de paysage et d'architecture du SCoT BUCOIPA - 2017.

**OUTILS D'ACTION**

- Plan local d'urbanisme ou Plan local d'urbanisme intercommunal
- SCoT Schéma de cohérence territoriale
- Chartes architecturales et paysagère
- Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux
- Plans de paysage
- Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires
- Protection nationale des sites (site classé, site inscrit)
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées
- Contrats de rivière
- Espaces naturels sensibles départementaux et communaux
- Plans d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau
- Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
- Aménager l'espace public pour les cyclistes Article L. 228-2 du Code de l'Environnement
- Éléments paysagers Article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme

Fiches pratiques PAYSAGE | ATLAS DES PAYSAGES DE L'ISÈRE - Département de l'Isère



### Traités et lois pouvant être saisis pour faire valoir une action :

- 1906** Loi relative à la protection des monuments naturels et des sites (complétée et confortée par la loi de 1930)
- 1976** Loi sur la protection de la nature qui a institué les Espaces Naturels Sensibles, confortée en 1995 dans le code de l'urbanisme.
- 1983** Loi relative à la répartition des compétences
- 1985** Loi Montagne relative au développement et à la protection de la montagne (complétée par la loi Montagne II de modernisation, de développement et de protection des territoires de montagne de 2016)
- 1986** Loi littoral
- 1992** Loi sur l'Eau
- 1993** Loi Paysage
- 1999** Loi d'Orientation agricole
- 2000** Convention Européenne du Paysage
- 2009/10** Grenelle de l'environnement 1 et 2
- 2014** Loi ALUR, pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
- 2016** Loi pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages
- 2021** Loi Climat et Résilience, qui prévoit le principe de « Zéro Artificialisation Nette » des sols

### Les principaux partenaires techniques intervenant auprès des porteurs de projet de paysage (publics ou privés) :

- **OFB** (Office Français de la Biodiversité)  
<https://www.ofb.gouv.fr/>
- **MIQCP** (Mission interministérielle pour la qualité des constructions publiques)  
<https://www.miqcp.gouv.fr/index.php?lang=fr>
- **L'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse**  
<https://www.eaurmc.fr/>
- **DRAC** (Direction régionale des affaires culturelles) et l'UDAP (Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine)  
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Auvergne-Rhone-Alpes>  
<https://www.culture.gouv.fr/Regions/DRAC-Auvergne-Rhone-Alpes/Pole-Architecture-et-patrimoines/Unites-departementales-de-l-architecture-et-du-patrimoine/UDAP-de-l-Isere>
- **DREAL** (Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement)  
<https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-foncier-paysages-sites-r2981.html>
- **DRAAF** (Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt)  
<https://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>
- **DDT** (Direction Départementale des Territoires)  
<https://www.isere.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/Direction-departementale-des-territoires>
- Le Commissariat de massif des Alpes  
<https://www.prefectures-regions.gouv.fr/provence-alpes-cote-dazur/Region-et-institutions/L-action-de-l-Etat/Massif-des-Alpes/Le-commissariat-de-massif-des-Alpes>
- **CEREMA** (Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement)  
<https://www.cerema.fr/fr>
- **ADEME** (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie)  
<https://www.ademe.fr/les-defis-de-la-transition/urbanisme-durable/>

### Les collectivités locales :

- La Région Auvergne-Rhône-Alpes  
[Alpes https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-foncier-paysages-sites-r2981.html](https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/amenagement-foncier-paysages-sites-r2981.html)
- Le Département de l'Isère  
<https://www.isere.fr/>
- Les EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) et les Communes de l'Isère  
<https://www.isere.gouv.fr/Publications/Atlasdes-territoires/Organisation-administrativeGeographie-et-Population/Organisation-administrative>

### Autres acteurs locaux :

- Parc national des Ecrins <https://www.ecrins-parcnational.fr/>
- Parc naturel régional de Chartreuse <https://www.parc-chartreuse.net/>
- Parc naturel régional du Vercors <https://www.parc-du-vercors.fr/>
- ONF (Office National des Forêts) et son service RTM (Restauration des Terrains en Montagne)  
<https://www.isere.gouv.fr/Services-de-l-Etat/Agriculture-environnement-amenagement-et-logement/ONF2/Office-National-des-Forets-ONF>
- Fédération des Alpagnes de l'Isère <https://www.alpages38.org>
- CBNA (Conservatoire Botanique National Alpin) <https://cbn-alpin.fr>

### Les acteurs du foncier :

- SAFER Isère - Société d'aménagement foncier et d'établissement rural <https://safer-aura.fr/>
- Les Établissements Publics Fonciers (Locaux) : EPFL du Dauphiné, EPFL de la Savoie, l'EPFL de l'ouest Rhône Alpes (EPORA) <https://www.epfl-dauphine.fr/> <https://www.epfl73.fr/> <https://www.epora.fr/>

### Les chambres consulaires :

- La Chambre d'Agriculture de l'Isère <https://extranet-isere.chambres-agriculture.fr/>
- Les chambres de commerce et d'industrie de Grenoble et du Nord-Isère <https://www.grenoble.cci.fr/> ; <https://www.ccinordisere.fr/>
- La Chambre de Métiers et de l'artisanat de l'Isère <https://www.cma-isere.fr/>

### Autres acteurs intervenant à l'échelle départementale :

- Le CAUE (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement) de l'Isère  
<https://caue-isere.org/>
- Le CEN (Conservatoire des espaces naturels) de l'Isère  
<https://www.cen-isere.org/>
- Les Agences d'Urbanisme : AURG (Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise) <https://www.aurg.fr/> et **UrbaLyon** (Agence d'Urbanisme de l'aire métropolitaine lyonnaise) <https://www.urbalyon.org/fr>
- Les bureaux d'études (paysagistes concepteurs, architectes, architectes du patrimoine, urbanistes, écologues, géographes, sociologues,...) **Fédération Française du Paysage** <https://www.f-f-p.org/la-ffp/Maison-de-l-Architecture-de-l-Isere> <http://ma38.org/>
- Les associations intervenant par exemple dans les domaines de :
  - la nature et la biodiversité
  - l'habitat participatif
  - la filière forêt-bois
  - etc...



## Publications locales :

### Base de données sur le territoire Isérois

- Géoportail de l'urbanisme donne accès aux réglementations d'urbanisme des territoires : <https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/>
- Le site Géoportail, un portail national de la connaissance du territoire mis en oeuvre par l'IGN <https://www.geoportail.gouv.fr/>
- L'atlas des patrimoines <http://atlas.patrimoines.culture.fr/atlas/trunk/>
- Base de données publiques ouverte en Isère <https://opendata.isere.fr/pages/accueil/>
- Base de données publiques ouverte en Auvergne-Rhône-Alpes [https://www.datara.gouv.fr/accueil/base\\_territoriale/](https://www.datara.gouv.fr/accueil/base_territoriale/)
- Carte des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère (ENS) [http://carmen.carmencarto.fr/94/ENS\\_CG38.map](http://carmen.carmencarto.fr/94/ENS_CG38.map)
- Centre de Ressources Régional des paysages d'Auvergne-Rhône-Alpes <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/spip.php?page=sommaire>
- Plateforme de diagnostic alimentaire de sa commune <https://crater.resiliencealimentaire.org/>
- Atlas des Territoires, cartes générales du département de l'Isère produites par la DDT ou d'autres organismes <https://www.isere.gouv.fr/Publications/Atlasdes-territoires>
- Nature Isère, espace de découverte et de partage <https://www.nature-isere.fr/>

### Quelques outils d'aide à la décision et sources d'inspiration

- Les plateformes d'aides pour les subventions proposées par l'État et par le Département de l'Isère <https://aides-territoires.beta.gouv.fr/> <https://www.isere.fr/aides-et-subventions>
- Outil pour rafraîchir la ville mis en ligne par l'État <https://plusfraichemaville.fr/>
- Outil "Nature en Ville", restaurer et valoriser la nature en ville - Plante & Cité <https://www.nature-en-ville.com/agir>
- Collectif Paysages de l'Après-Pétrole <http://www.paysages-apres-petrole.org/>
- Centre de Ressources sur l'arbre (urbain et champêtre) réalisé par l'URCAUE AURA <https://www.biodiversite-auvergne-rhone-alpes.fr/agir-en-region/arbres/arbre-urbain/>
- Comité Régional Auvergne-Rhône-Alpes U2B (Urbanisme, Bâti et Biodiversité) : pour mieux prendre en compte la biodiversité dans les projets (chantiers, aménagements urbains, conception architecturale) <https://comite-u2b.lpo-aura.org/guides-biodiv-bati/>
- Intégrer une approche santé dans les documents de planification et les projets urbains en Auvergne-Rhône Alpes réalisé par la DREAL et l'ARS AURA <https://www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr/integrer-une-approche-sante-dans-les-documents-de-a23956.html>
- Conseil d'Architecture et de l'Environnement de l'Isère : l'observatoire, les publications, la vidéothèque <https://caue-isere.org/nos-publications>
- Valeurs d'exemples - Palmarès Régional de l'Architecture et de l'Aménagement Auvergne-Rhône-Alpes - galerie des primés, UR CAUE AURA. <https://urcaueaura.plateformecandidature.com/> <https://www.youtube.com/channel/UCYPzeT0KmxpseMhwU5yhkhQ>
- Gestion raisonnable des espaces communaux - Gentiana <http://www.gentiana.org/site:gestion>
- Centre de Ressources pour la mise en oeuvre de la Trame Verte et Bleue <https://www.trameverteetbleue.fr/qui-sommes-nous>

### Poursuivre la découverte des paysages de l'Isère

- Archives départementales de l'Isère <https://archives.isere.fr/page/expositions-passees>
- Portail des Espaces Naturels Sensibles de l'Isère <https://biodiversite.isere.fr/>
- Portail culturel du Département de l'Isère <https://culture.isere.fr/>
- Portail des collections des musées du Département de l'Isère <https://collections.isere.fr/>
- Atlas du patrimoine de l'Isère *Edition papier uniquement. Musée Dauphinois. Sous la direction de Chantal Mazard. Editions Glénat, 1998. 336 p.*
- Paysage>Paysages : les 4 Saisons de cet événement culturel du Département de l'Isère, 2016-2020 <https://paysage-paysages.fr/>
- Archistore : une application qui propose une découverte des paysages sous forme de balades augmentées: une histoire militaire qui a façonné la ville de Grenoble, l'histoire de Voiron au fil des rues, ... <https://caue-isere.org/article/parcours-archistore-destination-isere-reveler-les-histoires-de-nos-paysages-naturels-et-batis>

## Publications locales :

- Plan Paysage Chartreuse : <https://www.parc-chartreuse.net/agir/biodiversite-amenagement-et-paysages-2/paysages-de-chartreuse/plan-de-paysage/>
- Plan Paysage Trièves : [https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/OQP%20et%20programme%20d%27actions\\_juin%202015\\_Communaute%20de%20communes%20du%20Trieves.pdf](https://objectif-paysages.developpement-durable.gouv.fr/sites/default/files/2021-01/OQP%20et%20programme%20d%27actions_juin%202015_Communaute%20de%20communes%20du%20Trieves.pdf)
- Plan Paysage Matheysine : <https://www.ccmatheysine.fr/web/economie-et-tourisme/amenagementsterritoire/plan-paysage/>
- Chartes architecturales et paysagères du Pays Voironnais : <https://www.yumpu.com/fr/document/view/17410139/2-defi-qualite-architecturale-et-paysage-pays-voironnais>
- Chartes architecturales et paysagères du pays de Bièvre Valloire, du Pays du Grésivaudan, de Belledonne consultables au CAUE de l'Isère
- Observatoire Photographique du Paysage (OPP) du Pays Voironnais : <https://www.paysagepaysvoironnais.com/a-proposer/observatoire-photographique-du-paysage-du-pays-voironnais>
- Orientation d'Aménagement et de Programmation Paysage et Biodiversité [OAP PB Thématique] mise en place par Alpes Grenoble Métropole : <https://www.grenoblealpesmetropole.fr/610-les-documents-du-plui.htm>
- Atlas des paysages Auvergne-Rhône-Alpes (AURA) : <http://www.paysages.auvergne-rhone-alpes.gouv.fr/preambule-sur-les-documents-de-connaissances-des-a1352.htm>



## PRINCIPES D' ACTIONS POSSIBLES

- 1 Rendre les cours d'eau visible et faciliter leur accessibilité piétonne par des aménagements adaptés quand cela ne met pas en péril le milieu naturel présent.
- 2 Valoriser les sites et les éléments géographiques remarquables (confluences, sommets, gorges, cols, cascades, etc.)
- 3 Maintenir et renforcer les qualités paysagères et environnementales portées par les motifs liés à l'eau et à ses espaces riverains (mare, étang, lac, ruisseau, torrent, rivière, canal, fossé...).
- 4 Préserver les milieux humides d'altitude, notamment en limitant le surpâturage et la surfréquentation touristique

## Enjeux paysagers à l'échelle du département

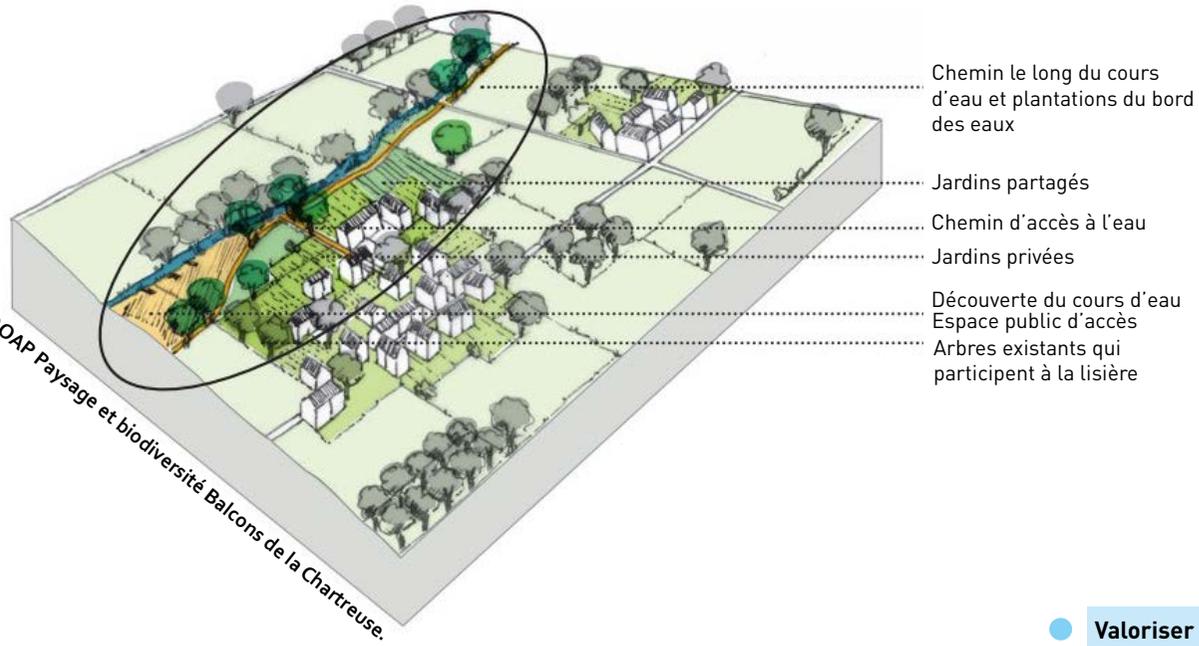
- La **lisibilité** et la **naturalité** des cours et des étendues d'eau
- Les **continuités écologiques** des trames bleues
- Une **ressource** en eau suffisante et qualitative
- Des territoires protégés et sécurisés face aux **risques naturels**, accrus dans un contexte de **changement climatique**
- La ville perméable, la **gestion intégrée des eaux pluviales**

### Nomenclature

- R** Outils réglementaires
- C** Documents cadres
- G** Outils de gestion

## ● Installer des cheminements doux accompagnant l'eau et en lien avec les milieux urbains

Réhabiliter les chemins existants (les chemins de halage, de promenade et créer de nouveaux chemins bien définis (structures pour le sport, le vélo, la randonnée, etc.), respectant l'espace de mobilité des cours d'eau.



## ● Aménager des ouvertures visuelles sur le cours d'eau et le rendre visible depuis des parcours et des belvédères

Souligner la présence de l'eau lorsque la topographie ou l'environnement le permet, avec la plantation d'arbres le long du cours d'eau. Ouvrir au contraire des percées visuelles dans la ripisylve et valoriser les points de vue sur le cours d'eau sur des berges, au niveau des confluences, des boucles des cours d'eau, des plages, des points d'intérêts naturels particuliers... La signalétique le long du cours d'eau permet de faire le lien avec l'ensemble des chemins présents et l'écologie des milieux visités. Les aménagements qui accompagnent les rivières ne doivent pas endommager l'intégrité et la fragilité des milieux naturels présents.

Ci dessous, illustrations du parc Ouagadougou à Grenoble @CAUE Isère  
> approche de gestion écologique et économe des eaux du quartier dès la conception et qui se poursuit avec de la gestion différenciée...  
> un parc structuré pour la récupération des eaux pluviales et de ruissellement (gestion intégrée, ouvrages doux de type noues ou bassins)



Ci dessous, illustrations de la Zone humide des Molières à Chanas @ CAUE Isère  
Un aménagement qui a permis de tisser de nouveaux liens visuels et fonctionnels entre les rives habitées et initialement isolées par la peupleraie



## ● Valoriser les points d'intérêts le long de l'eau et créer un maillage de fonctionnalités valorisantes

Réhabiliter les bâtiments hydrauliques, patrimoniaux le long du cours d'eau, valoriser des espaces paysagers qualitatifs pour accueillir des lieux de rencontre, des points marquants dans le paysage ; installer des activités le long de l'eau ou des espaces de connexions (jardins partagés, parcs, activités de loisirs) entre les villages, la ville et l'eau , jouer sur la porosité des liens entre l'espace du cours d'eau et l'espace urbain.

Entre les cours d'eau ou étendues d'eaux et la ville, les fonctions attribuées aux parcelles doivent valoriser le lien entre ces deux structures.

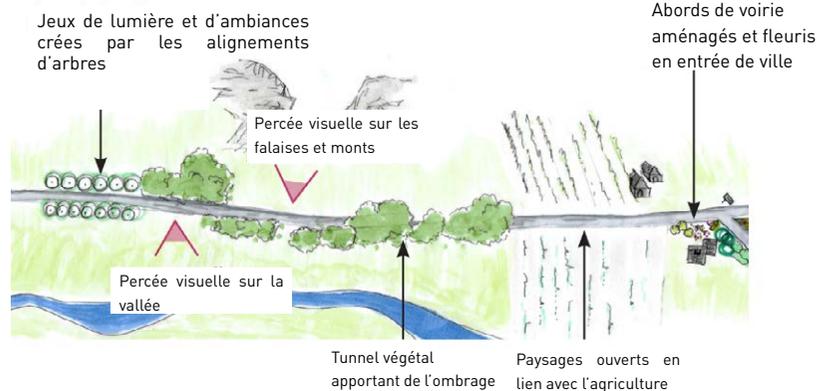
Inventorier et caractériser les cours d'eau ou portions de cours d'eau susceptibles à la fois de porter des fonctionnalités liés aux usages des habitants et à la qualité de leur cadre de vie et de maintenir voire de renforcer les qualités écologiques et paysagères de la trame verte et bleue.

- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartres architecturales et paysagères
- SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Plans de paysage
- SRADET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires

- Protection nationale des sites (site classé, site inscrit)
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées
- Contrats de rivière
- ENS Espaces Naturels Sensibles départementaux et communaux
- PAGD Plans d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau

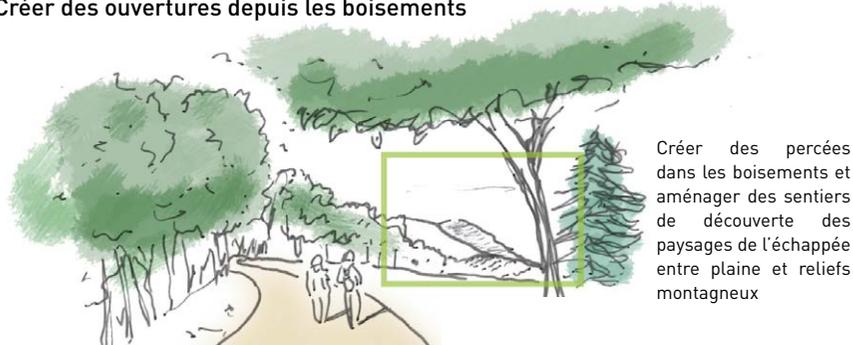
- Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
- Aménager l'espace public pour les cyclistes Article L. 228-2 du Code de l'Environnement
- Classement des éléments paysagers Article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme

## Des portions de routes diversifiées permettant les paysages de l'échappée



@Charte de paysage et d'architecture du SCoT BUCOPA- 2017.

## Créer des ouvertures depuis les boisements



@Charte de paysage et d'architecture du SCoT BUCOPA- 2017.

## Mettre en scène les axes de découverte des paysages

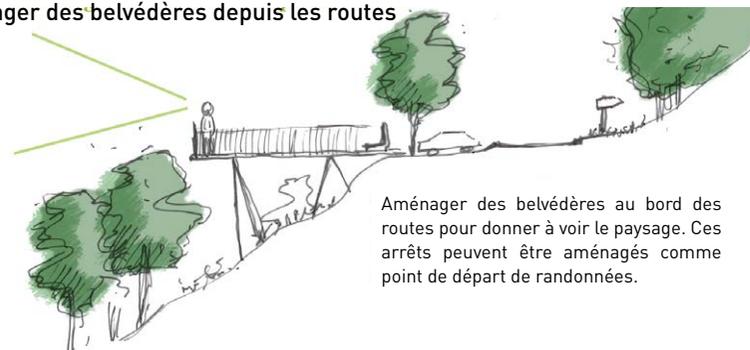
Mettre en valeur, aménager les routes paysages, les parcours belvédère : axes de découverte majeur des gorges, les routes paysages doivent être dégagées pour obtenir des vues particulièrement intéressantes sur les fonds de vallée, les falaises, crêtes et sommets caractéristiques de l'Isère (particulièrement dans les massifs de la Chartreuse, du Vercors et de Belledonne).

Valoriser les entrées majeures dans le territoire : les points de vues majeurs participant à la mise en scène d'un territoire atypique,

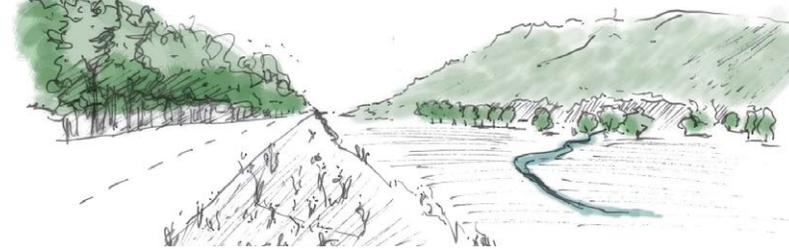
Mettre en valeur, ouvrir les belvédères en surplomb : mettre en lien les cheminements qui amènent sur les crêtes, les sommets. Aménager des belvédères sur des points stratégiques.

Les ouvertures visuelles sur les parcours doivent être conçus avec une gestion à court, moyen et long terme. Des plans de gestions liés à la mise en scène du territoire est nécessaire.

## Aménager des belvédères depuis les routes



@Charte de paysage et d'architecture du SCoT BUCOPA- 2017.



@Charte de paysage et d'architecture du SCoT BUCOPA- 2017.

- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartres architecturales et paysagères
- SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Plans de paysage
- SRADET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires

- Protection nationale des sites (site classé, site inscrit)
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées
- Contrats de rivière
- ENS Espaces Naturels Sensibles départementaux et communaux
- PAGD Plans d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau

- Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
- Aménager l'espace public pour les cyclistes Article L. 228-2 du Code de l'Environnement
- Classement des éléments paysagers Article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme

Donner à voir de l'intérieur des gorges et des vallées

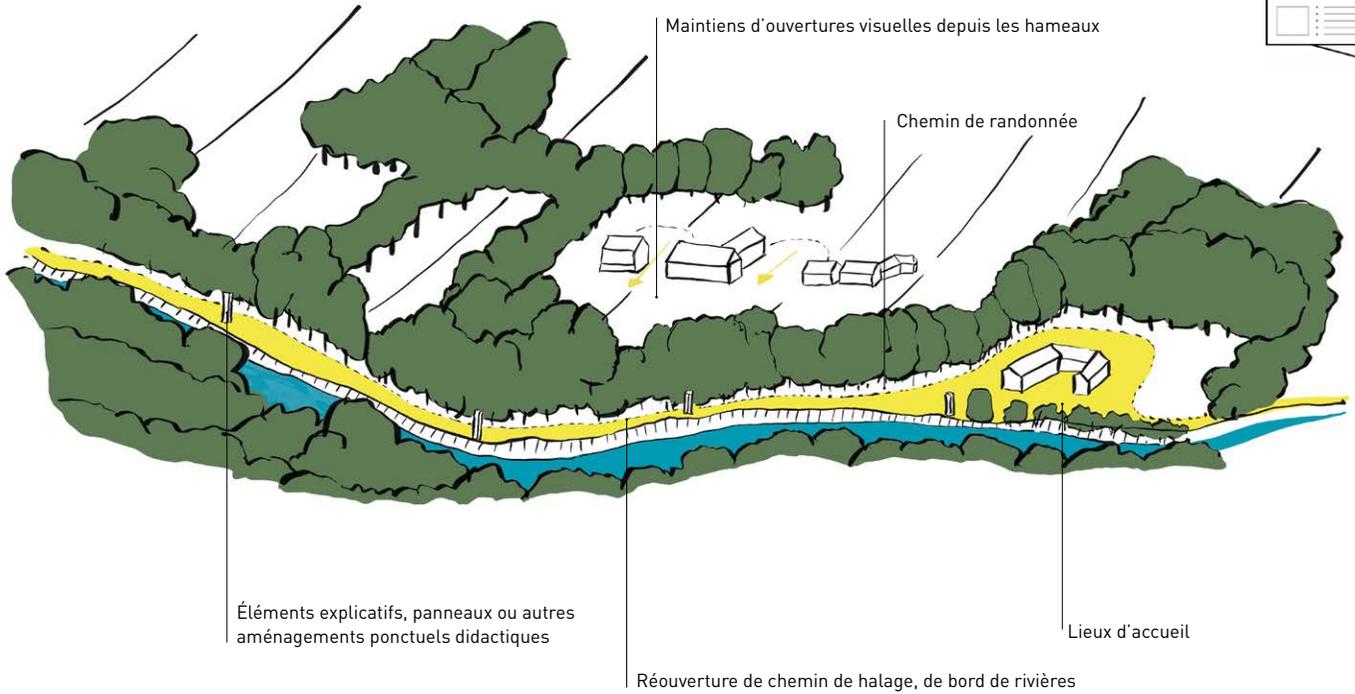
Ouvrir ou réhabiliter des chemins au cœur de la vallée et des gorges. Les sentiers existants doivent être défrichés afin de suivre des fils conducteurs paysagers et de comprendre la structure des paysages, de l'intérieur.

Aménager des vues depuis les hameaux, les fenêtres visuelles sur le paysage permettre de mieux appréhender les milieux naturels.

Défricher les repères paysagers lié à l'eau : la perception du relief lié aux chemins de l'eau (point bas, rigole, fossé, vallée, vallon, talweg, gorge...) ainsi que les structures végétales spécifiques aux berges et rives (cordon rivulaire, ripisylve, phragmitaie, roselière, cordon d'aulnes et de saules...) Ces éléments constituent des signes, des repères dans le territoire qui font sens, et permettent d'élaborer des représentations paysagères riches.

Apporter des éléments de compréhension

Des lieux d'accueil, sur des espaces stratégiques, sur des points de vue, ou des lieux de rencontre permettent d'informer sur le paysage, ses composantes et les chemins existants. Une série de panneaux le long des chemins ou des voies de découvertes peuvent être installés pour former des parcours didactiques et pédagogiques.

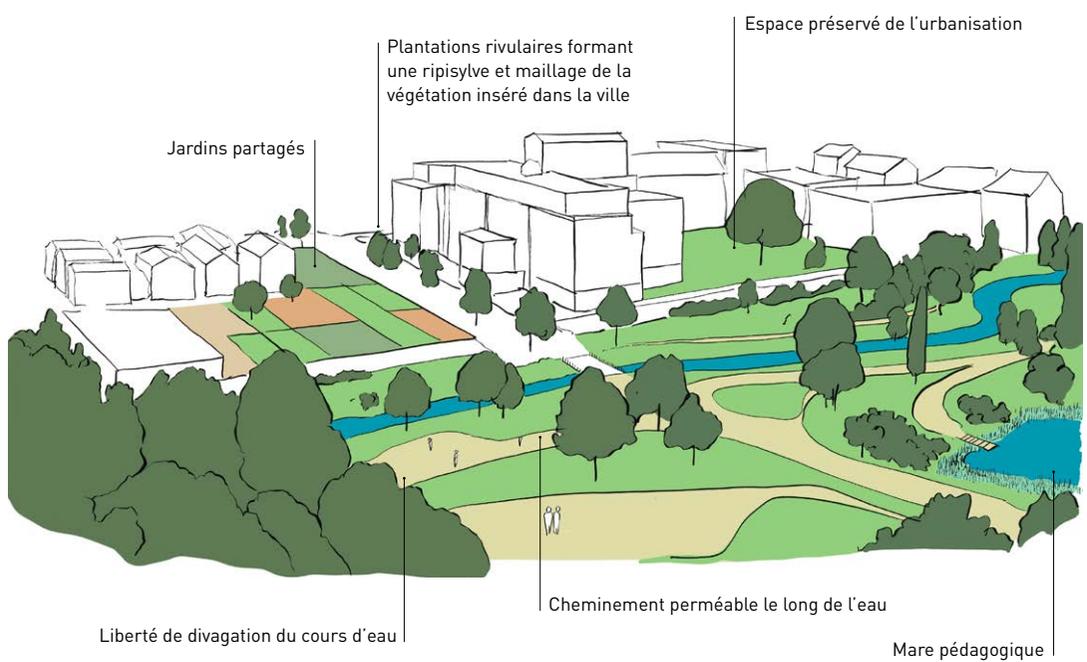


Transformation du parking en belvédère au pied du Granier et ouvert sur la vallée @Atelier des cairns

- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartres architecturales et paysagères
- SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Plans de paysage
- SRADET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires

- Protection nationale des sites (site classé, site inscrit)
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées
- Contrats de rivière
- ENS Espaces Naturels Sensibles départementaux et communaux
- PAGD Plans d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau

- Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
- Aménager l'espace public pour les cyclistes Article L. 228-2 du Code de l'Environnement
- Classement des éléments paysagers Article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme



● **Limiter l'étalement urbain et les zones économiques à proximité des cours d'eau**

Mettre en place des zones naturelles hors de constructibilité.  
Favoriser les zones d'expansion des crues intégrée aux aménagements urbains.

● **Adapter les aménagements aux milieux**

Mise en défens des zones sensible naturelle, aménagement de passerelles, parking bien intégré à proximité du cours d'eau...

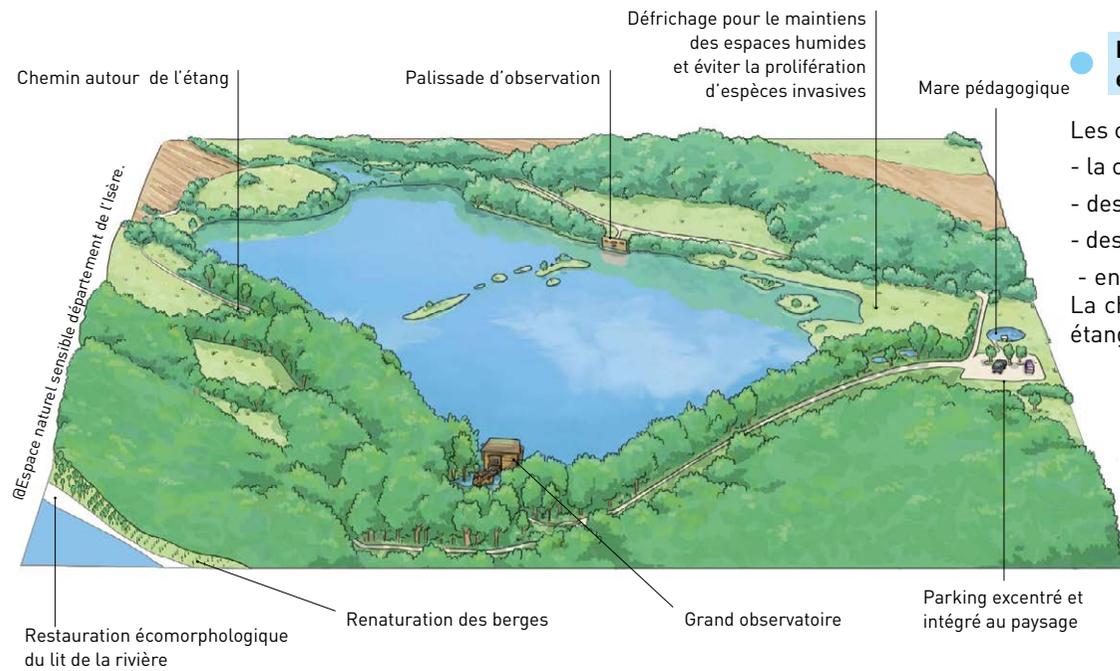


Mise en défens des étangs - platelage sur pilotis pour la protection du milieux humides..  
@Dynamiques environnement

- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartres architecturales et paysagères
- SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Plans de paysage
- SRADET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires

- Protection nationale des sites (site classé, site inscrit)
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées
- Contrats de rivière
- ENS Espaces Naturels Sensibles départementaux et communaux
- PAGD Plans d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau

- Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
- Aménager l'espace public pour les cyclistes Article L. 228-2 du Code de l'Environnement
- Classement des éléments paysagers Article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme



Maintenir les cours d'eau et valoriser la biodiversité du milieu / Entretien des et étendues d'eau

Les cours d'eau sont adaptés pour améliorer la biodiversité. Cela passe par :

- la création de passes à poissons, l'aménagement de berges naturelles
- des politiques de renaturation des lits des cours d'eau, qui intègre la prévention des inondations.
- des chantiers de défrichage à proximité des tourbières, attention particulière apportée aux lisières
- entretien des étangs pour limiter les espèces ligneuses et invasives et favoriser la biodiversité .

La charte des étangs du Département de l'Isère permet de « préserver, maintenir et valoriser les étangs du Dauphiné »..

Ci dessous illustrations d'entretien des canaux et fossés en milieu rural



©charte architecturale et paysagère du Pays Voironnais

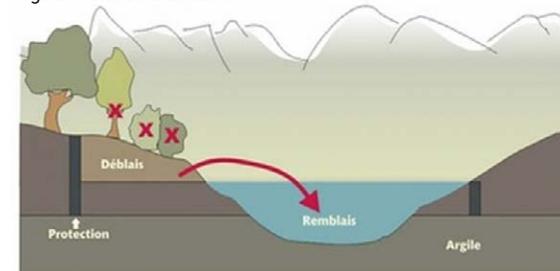


Exemple de lit en tresses.



@GINGER Burgeap.

Ci dessous et à gauche, **restauration du lit du Drac par élargissement et recharge sédimentaire**. L'opération de recharge sédimentaire consiste à défricher puis à décaisser les berges pour élargir le lit de la rivière. Les matériaux de déblais vont permettre de remblayer le lit incisé qui, se faisant, remonte et s'élargit. Les îlots végétalisés doivent également être arasés.



@GINGER Burgeap.

Exemple de l'ENS des tourbières de l'Herrétang: aménagement d'un sentier pédagogique et construction d'observatoires pour la découverte de l'histoire du marais (tourbière) et de la richesse de la faune et de la flore.



Crédits : Bertrand Bodin/département de l'Isère

- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartres architecturales et paysagères
- SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Plans de paysage
- SRADET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Égalité des Territoires

- Protection nationale des sites (site classé, site inscrit)
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées
- Contrats de rivière
- ENS Espaces Naturels Sensibles départementaux et communaux
- PAGD Plans d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau

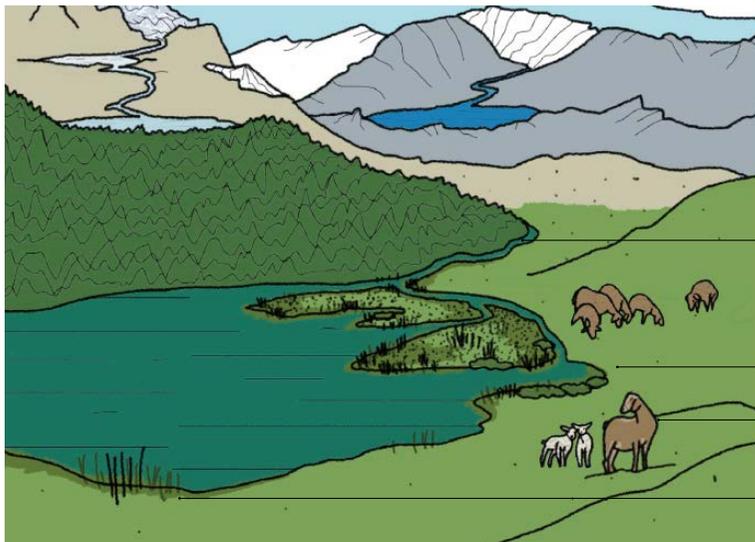
- Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
- Aménager l'espace public pour les cyclistes Article L. 228-2 du Code de l'Environnement
- Classement des éléments paysagers Article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme

**Adopter une gestion raisonnée des espaces pastoraux de montagne**

Rotation et délimitation ferme des espaces de pâture et des milieux humides, positionnement précis des cheminements, mise à distance de la fréquentation humaine et des sentiers de découverte.

Des mesures agri-environnementales (MAEC) peuvent être mises en place pour favoriser ces points de vigilance, telle que celle-ci : «Préservation des milieux humides Option : Amélioration de la gestion par le pâturage.» Cette mesure est destinée à protéger et/ou restaurer les milieux humides signalés dans le diagnostic de l'exploitation.

Les milieux visés sont les bas-marais alcalins, les roselières humides et les prairies fraîches à humides. Cette mesure peut proposer par exemple, la mise en défens temporaire ou permanente du milieu humide, la mise en place d'abreuvoirs pour éviter le piétinement des troupeaux, la mise en place d'un entretien ponctuel par fauche, pâturage ou broyage, éventuellement l'entretien d'éléments particuliers (mares, haies, fossés...).



- Connaissance des sources et de l'équilibre de la biodiversité sur le milieu humide
- Panneaux informatifs
- Pâturage mesuré en rotation pour éviter le piétinement des troupeaux
- Mise en défens des espaces humides naturels

@Réseau des lacs sentinelles.

**Connaitre et mettre en lumière les milieux humides**

Inventaires, cartographie, contrôle de l'équilibre écologique des milieux humides, connaissance des sources et affleurement humides.

Porter à connaissance par des panneaux informatifs et pédagogiques.

Mettre en place des politiques de lutte contre la fermeture des milieux humides.



Inventaire des zones humides pour mieux les préserver. @Le Dauphiné libéré.

- PLU et PLUI Plan Local d'Urbanisme ou Plan Local d'urbanisme Intercommunal
- SCOT Schéma de Cohérence Territoriale
- Chartres architecturales et paysagères
- SDAGE Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
- Plans de paysage
- SRADET Schéma Régional d'Aménagement, de Développement durable et d'Egalité des Territoires

- Protection nationale des sites (site classé, site inscrit)
- Plans départementaux des itinéraires de promenade et de randonnées
- Contrats de rivière
- ENS Espaces Naturels Sensibles départementaux et communaux
- PAGD Plans d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau

- Périmètres de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains
- Aménager l'espace public pour les cyclistes Article L. 228-2 du Code de l'Environnement
- Classement des éléments paysagers Article L. 151-23 du Code de l'Urbanisme